



Réf. Farde e-Assemblées : 2367775

N° OJ : 70

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

**Objet :** Subsidies aux associations qui promeuvent la visibilité des cimetières.- Farrago Production asbl : 900,00 EUR.

LE CONSEIL COMMUNAL :

Considérant l'accord de majorité 2018-2024 qui souhaite "Valoriser le patrimoine et augmenter la visibilité des cimetières" de la Ville de Bruxelles;

Il est proposé au Collège d'octroyer un subside à l'association Farrago Production asbl, Chaussée de la Hulpe 565, 1170 Bruxelles, BE25 0689 1063 1882, numéro d'entreprise BE0725 804 379 à l'article 87807/332/02 du budget ordinaire de 2020 pour un montant de 900,00 EUR.- Farrago production organise des écoutes publiques de pièces radiophoniques, invitant un petit groupe d'auditeurs à partager ensemble un moment d'écoute dans les lieux particuliers. Ils ont proposé 4 écoutes successives d'une pièce radiophonique "Madame Martin", le dimanche 20 septembre 2020 dans l'ancienne église de Notre-Dame de Laeken.

sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er : octroyer un subside à l'association Farrago Production asbl, Chaussée de la Hulpe 565, 1170 Bruxelles, BE25 0689 1063 1882, numéro d'entreprise BE0725 804 379 à l'article 87807/332/02 du budget ordinaire de 2020 pour un montant de 900,00 EUR.- Farrago production organise des écoutes publiques de pièces radiophoniques, invitant un petit groupe d'auditeurs à partager ensemble un moment d'écoute dans les lieux particuliers. 4 écoutes successives d'une pièce radiophonique "Madame Martin", ont été proposées le dimanche 20 septembre 2020 dans l'ancienne église de Notre-Dame de Laeken.

Article 2 : Imputer la dépense de 900,00 EUR sur l'article 87807/332/02 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :